

# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2010 N°11/  
23 FEVRIER 2010

- Décision du 22 février 2010 désignant le suppléant du directeur général de VNF  
aux réunions du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie  
et du comité de bassin Seine-Normandie

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

## DECISION DU 22 FEV. 2010

### DESIGNANT LE SUPPLEANT DU DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE AUX REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET DU COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

#### **Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux comités de bassin,

Vu le décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux agences de l'eau,

Vu le décret n° 2007-985 du 15 mai 2007 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux comités de bassin,

Vu le décret n° 2007-985 du 15 mai 2007 fixant la liste des représentants de l'Etat et de ses établissements publics aux conseils d'administration des agences de l'eau,

Vu le décret du 9 février 2009 nommant M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général de Voies navigables de France à une réunion du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou à une réunion du comité de bassin Seine-Normandie, M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional du Bassin de la Seine ou M. Jean Le Dall, directeur adjoint du Bassin de la Seine, sont chargés, en fonction de leurs propres disponibilités, d'assurer la suppléance de M. Thierry Duclaux, directeur général, au sein de ces instances.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France

Fait à Béthune, le 22 FEV. 2010

Le directeur général



Thierry Duclaux.